

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 28 juin 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, présidente.

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Commune de Sorbiers :

Présents : Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Alain SARTRE

Absent excusé : Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présents : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Pierre CHATEAUVIEUX

Absente excusée : Nathalie CHAPUIS

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présents : Marc CHAVANNE, Delphine MONIER, Roger ABRAS

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présents : Ingrid ARNAUD, Jean-Luc PITAVAL

Commune de Marcenod :

Absents excusés : Gilles THIZY, Patrick FAURE

Commune de Fontanès :

Présents : Michel GANDILHON, Huguette THIZY

Commune de la Tour-en-Jarez :

Absents excusés : Jean-Luc BASSON, Christine PER

POUVOIR : Nathalie CHAPUIS à Pierre CHATEAUVIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc PITAVAL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Les prévisions inscrites au budget primitif doivent être modifiées pour intégrer certaines écritures comptables, l'affectation du résultat ainsi que les restes à réaliser au titre de l'année 2022.

Madame la Présidente propose d'approuver le budget supplémentaire suivant :

En fonctionnement, il convient d'intégrer l'excédent de clôture après affectation du résultat (103 497,44 €) en tenant compte également de l'affectation anticipé délibéré le 15 mars dernier, soit 81 506,46 €. Il est proposé d'augmenter les crédits du 002 de 21 990,98 € et d'équilibrer cette DM par une augmentation du chapitre 011 du même montant : + 12 000 au compte 60631 et + 9 990,98 € au compte 60632.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, il convient d'intégrer les restes à réaliser en dépenses pour 94 193,04 € et en recettes pour 90 000,00 €.



Il est également nécessaire d'inscrire une somme de 13 000 € au compte 2031 pour assurer le paiement des études de la future piscine à D2X, le marché ayant été contracté initialement par le SIVU. Pour équilibrer cette DM, il est proposé de diminuer le compte 21318 Autres bâtiments publics pour 17 193,92 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
TOTAL 002 : Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 990,98 €
60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	9 990,98 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	21 990,98 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	21 990,98 €	0,00 €	21 990,98 €
Total Général	21 990,98 €		21 990,98 €	
Investissement				
TOTAL reports 2022 : voir état annexe		94 193,04 €		90 000,00 €
TOTAL 001 Déficit d'investissement			0,88 €	0,00 €
A-2031 Études		13 000,00 €		
TOTAL Chap 20 : Immo incorporelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 Autres bâtiments publics	17 193,92€	0,0 €		
TOTAL Chap 21 : Immobilisations corporelles	17 193,92€	0.0 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	17 193,92 €	107 193,04 €	0,88 €	90 000,00€
Total Général	89 999,12 €		89 999,12 €	

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

Vu la délibération n°2023-03 du 15 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire,

Jean-Luc PITAVAL



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Sorbières, le 30 juin 2022

